

Note de service

À : Tous les Fellows, affiliés, associés et correspondants de l'Institut canadien des actuaires et autres parties intéressées

De : Charles C. McLeod, président
Conseil des normes actuarielles
Jacques Tremblay, président
Groupe désigné

Date : Le 21 décembre 2009

Objet : **Déclaration d'intention de modifier les Normes de pratique – Normes de pratique applicables aux assureurs – Section 2500 Examen dynamique de suffisance du capital**

Date limite aux fins de commentaires : **Le 28 février 2010**

Document 209136

CONTEXTE ET RÉSULTATS SOUHAITÉS

Au début du mois, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a publié la ligne directrice E-18 (Simulation de crise), disponible au lien suivant : http://www.osfi-bsif.gc.ca/app/DocRepository/1/fra/directrices/saines/directrices/e18_f.pdf. Celle-ci établit les attentes du BSIF relativement aux tests de sensibilité. L'examen dynamique de suffisance du capital (EDSC) est un exemple de test de sensibilité pour les assureurs. Le Conseil des normes actuarielles (CNA) propose d'examiner la section 2500 Examen dynamique de suffisance du capital des normes de pratique afin de garantir la cohérence avec la ligne directrice E-18 du BSIF, s'il y a lieu.

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Les changements possibles à la section 2500 Examen dynamique de suffisance du capital dont le CNA tiendra compte sont les suivants :

1. la définition de « santé financière satisfaisante » (SFS);
2. l'opinion de l'actuaire désigné (AD);
3. la manière par laquelle les tests de sensibilité seraient effectués;
4. relativement à la fréquence et à l'échéancier : supprimer la référence au rapport « annuel » et tenir compte de la mise à jour des données.

ÉCHÉANCIER

Le CNA a l'intention de publier un exposé-sondage avant le début du printemps 2010 et d'approuver les normes de pratique définitives avant le mois de juin 2010.

VOS COMMENTAIRES

Le Conseil des normes actuarielles (CNA) sollicite les commentaires des membres de l'ICA et des autres parties intéressées à l'égard de la présente déclaration d'intention. Nous vous invitons à faire part de vos commentaires au sujet des modifications proposées **avant le 28 février 2010**. Veuillez les faire parvenir, de préférence sous forme électronique, à Jacques Tremblay, à l'adresse jacques.tremblay@oliverwyman.com, avec une copie à Chris Fievoli, à l'adresse Chris.Fievoli@actuares.ca. Mis à part les commentaires qui seront transmis aux adresses indiquées ci-dessus, nous ne prévoyons d'organiser aucune tribune pour présenter des commentaires au sujet de la présente déclaration d'intention.

Plus particulièrement, nous aimerions connaître votre point de vue sur la question suivante :

1. Êtes-vous d'accord qu'il serait plus approprié d'apporter les modifications visées au moyen des normes de pratique plutôt qu'à l'aide de conseils dans des notes éducatives, des documents de recherche et des rapports?
2. Y a-t-il d'autres changements qui devraient être apportés à la section 2500 et qui ne sont pas abordés dans la présente déclaration d'intention?

Le Conseil des normes actuarielles a mis sur pied un groupe désigné chargé de l'élaboration de cette norme de pratique. Le groupe désigné sera présidé par Jacques Tremblay.

CCM, JT